

# Festivals musiques actuelles et transition écologique

**FAVORISER LES MOBILITES DURABLES**  
- Normandie -



**Avec le soutien financier et opérationnel du contrat de filière  
des musiques actuelles en Normandie et de ses partenaires signataires**



## **NORMANDIE MUSIQUES ACTUELLES - NORMA**

Composée de près de 100 membres (dont l'État et la Région Normandie, membres institutionnels), NORMA réunit des structures de droit privé et public qui représentent la filière des musiques actuelles en Normandie : diffuseurs (lieux et festivals), producteurs, développeurs d'artistes, médias et radios, labels et éditeurs, écoles de musiques et conservatoires...

NORMA a pour objet de fédérer, accompagner et renforcer les musiques actuelles en Normandie, dans le respect des droits culturels, en intégrant les questions des transitions, les enjeux sociétaux et territoriaux. L'association travaille autour de 4 missions statutaires majeures : l'observation sectorielle, l'animation et la coopération territoriale, le développement professionnel, la valorisation publique. Elle intervient du local à l'international, en pilotant des opérations en direct ou en agissant en coopération, tout en accompagnant et soutenant les structures et les personnes dans le développement de leurs projets. NORMA offre de nouveaux modes d'intervention et de coopération auprès de l'écosystème des musiques actuelles.

Plus précisément NORMA accompagne les festivals et manifestations culturelles dans leurs démarches de transition écologique et sociale, à travers le groupe de travail des festivals normands, qui rassemble une quarantaine de festivals régionaux. Sa mission est de favoriser la mise en commun des expériences et d'accompagner les organisateurs et organisatrices dans leurs démarches de responsabilité sociale et environnementale. NORMA est également une structure ressource pour tous les acteurs et actrices culturels et un organisme de formation.

NORMA intègre dans ses travaux et chantiers les 3 dimensions du concept de développement durable et solidaire et les 17 objectifs de développement durable (ODD) fixés à travers l'agenda 2030.

## **LE CONTRAT DE FILIERE DES MUSIQUES ACTUELLES EN NORMANDIE**

Sur la période 2023-2026, 10 partenaires se sont réunis autour des musiques actuelles en Normandie : L'État (DRAC Normandie), le CNM (Centre national de la musique), la Région Normandie, le département de l'Eure, le département de la Manche, le département de la Seine-Maritime, le département de l'Orne, la Ville de Caen, la Ville du Havre et la Métropole Rouen Normandie. Ils ont souhaité engager un travail commun dans le but de faire converger leurs actions et leurs financements, et ce dans le cadre d'un contrat de filière des musiques actuelles. Le Département du Calvados est partenaire associé de cette démarche.

Dans ce cadre, les partenaires signataires partagent les objectifs suivants :

- assurer le développement de la création artistique et le soutien à l'émergence au bénéfice de la diversité culturelle,

- soutenir la diversité des activités de l'écosystème musical, en prenant en compte leurs spécificités et leurs articulations au sein de la chaîne de production (enseignement, médias indépendants, labels indépendants, commerces culturels de proximité, festivals, ...),
- favoriser la diversité des modèles économiques des musiques actuelles, accompagner la structuration et le développement économique de la filière dans le territoire,
- favoriser l'équilibre territorial,
- avoir une attention portée à la place des femmes dans toutes les dimensions du projet (catalogue, environnement artistique, équipes administratives et techniques),
- soutenir et encourager les expérimentations, les initiatives innovantes et susciter de nouvelles pratiques, de nouvelles coopérations,
- valoriser les bonnes pratiques en termes de développement durable (économique, social et environnemental) et favoriser la transition écologique.

Enfin NORMA joue un rôle de coordination de la démarche, de mise en œuvre et d'animation de concertations régulières, de facilitateur des mises en œuvre des mesures associées et appels à projets, tout en contribuant à l'évaluation des dispositifs.

## Objectif de l'aide

**L'objectif global de cet appel à candidatures est d'accompagner, par différents moyens, les festivals de musiques actuelles dans l'élaboration d'une stratégie permettant :**

- une meilleure compréhension des enjeux liés à la transition écologique de façon globale ;
- une **connaissance objective des publics des manifestations et des mobilités liées aux événements** ;
- la mise en place de préconisations permettant la construction d'actions d'atténuation et/ou d'adaptation.

Il s'agit plus précisément **d'accompagner les festivals normands de musiques actuelles dans leur dynamique de décarbonation et de transition**. Ceci en mettant à leur disposition une expertise dédiée ainsi qu'un processus de formation et d'apprentissage.

Au-delà des changements individuels attendus et de la montée en compétence des acteurs, cette mesure permettra de poser les bases d'interventions futures possibles au sein du contrat de filière normand et des politiques publiques des partenaires signataires du contrat.

Destinées à être élargies à l'ensemble du secteur professionnel des musiques actuelles, les ressources produites dans le cadre de cet appel à candidatures permettront de dégager des axes prioritaires et des pistes de travail pour participer à la structuration et à la transition de l'ensemble de la filière, voire de bénéficier à d'autres champs disciplinaires qui pourraient être associés/intéressés par la démarche dans le futur.

**Il s'agit de proposer aux festivals normands un cadre futur pour se positionner et mener un projet de transformation, en lien avec les autorités gestionnaires de transports, les collectivités et l'État.**

**Cet appel à candidatures comporte l'objectif suivant :**

La réalisation d'un état des lieux régional sur la mobilité des festivaliers et des équipes, utile à l'ensemble des événements normands.

Chaque festival lauréat de l'appel à candidatures recevra un livrable individuel sur les pratiques actuelles des festivaliers et des équipes.

**Cet appel à candidatures comporte également des objectifs d'adaptation :**

Permettre de connaître et **objectiver les pratiques et l'existant afin de pouvoir agir et concilier les usages, voire les transformer.** L'expérimentation d'infrastructures durables (parc à vélos par exemple) incitant les festivaliers à préférer des mobilités douces (accès piéton, accès transports en commun favorisé via des modalités de parking relais permettant de diminuer la taille des parkings) est une action d'adaptation.

**Cet appel à candidatures comporte des objectifs d'atténuation :**

Cette transformation peut être réalisée à très court terme à la fois à un niveau macro (organisation générale et régionale de la mobilité dans ce cadre, mixte ferré-routier-mobilités douces) et micro (niveau local, ville, EPCI). Cette action permet la limitation des transports, de favoriser le déplacement collectif, de favoriser les modalités douces de circulation.



Les transports de personnes et de marchandises génèrent des émissions de gaz à effet de serre très importantes. Le transport des festivaliers représente en moyenne **70 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) des festivals.** Il y a donc une réelle nécessité de travailler sur cet enjeu et de trouver des solutions pour améliorer le bilan carbone des événements normands.

NORMA, en continuité de la dynamique enclenchée par **les partenaires signataires du contrat de filière des musiques actuelles en Normandie, souhaite accompagner les**

**organisateurs de festivals de musiques actuelles normands dans une démarche d'écomobilité en proposant une réduction substantielle des activités nécessitant des déplacements physiques, pendant et hors événement.**

La réalisation d'un état des lieux partagés par tous types de festivals (rural, urbain, grand rassemblement ou non...) permettra la production d'un livrable type par événement et une consolidation des données à l'échelle régionale.

## **Projets concernés**

Le champ artistique concerné est celui des musiques actuelles et des variétés : chanson et variétés, jazz et musiques improvisées, musiques actuelles amplifiées (rock, rap, électro, etc.), musiques traditionnelles, etc.

À partir d'une autoévaluation recensant les forces et les faiblesses du fonctionnement de l'organisation sur les enjeux et problématiques de mobilité, **la structure propose une note d'intention courte (1 page) explicitant son souhait d'être accompagnée dans le cadre de cet appel à candidatures et les raisons de sa participation.** Si des actions ont déjà été réalisées, il sera utile de le préciser.

La structure est en mesure de témoigner d'une reconnaissance dans les réseaux régionaux, de partenariats avérés et durables avec des acteurs de la chaîne de production/diffusion musicale.

Ne peuvent être aidés dans le cadre de cet appel à candidatures, les projets soutenus par l'un des partenaires du contrat de filière pour le même objet. Ce règlement d'intervention exclut la possibilité de candidater aux deux appels à candidatures « Diagnostic énergétique pour les festivals » et « Favoriser les mobilités durables ». Enfin **les festivals ayant ainsi bénéficié de l'accompagnement sur les questions de mobilités en 2023 ne sont pas éligibles pour être accompagnés sur cette étude en 2024.**

Les festivals concernés doivent avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre 2024 (1<sup>re</sup> date d'ouverture au public).

À noter : pour les festivals ayant ainsi bénéficié de l'accompagnement sur les questions de mobilités en 2023, les structures pourront solliciter le dispositif de Transfert de Savoir-Faire et prendre attache auprès de NORMA et des partenaires signataires du contrat pour être accompagnés en ingénierie (accompagnement de la démarche, temps collectifs...) dans leurs démarches individuelles ou collectives de mise en place de transports décarbonés. Le livrable fourni aux festivals lauréats 2023 début 2024 permettra d'identifier des dynamiques d'amélioration ou d'expérimentations : nécessaire mise en place d'une navette depuis la gare, nombre et fréquence des navettes, prise en compte de la pratique du covoiturage au sein même du festival (un espace dédié), travail avec un prestataire spécifique, améliorations et dynamique autour du vélo (parade vélo, accueil logistique, incitations...).

## **Résultats attendus**

1. Diminuer les émissions de GES des festivals musiques actuelles en Normandie.
2. Valoriser l'offre de transport de nos territoires.

3. Participer à l'essor d'un tourisme durable qui favorise les mobilités douces (vélo, chemins de randonnée).
4. Diminuer la taille des parkings, problématique récurrente pour bon nombre d'événements.
5. Favoriser une dynamique de transfert de savoir-faire et une reproductibilité de la démarche permettant ensuite à tous les événements, selon leur propre typologie organisationnelle et niveau d'impact, de s'approprier la démarche active de transformation des mobilités, vers plus de sobriété.

## **Étapes de l'accompagnement**

Les festivals lauréats seront accompagnés par une structure extérieure afin d'obtenir une analyse sur les enjeux sociaux, environnementaux et écologiques liés aux déplacements des festivaliers, festivalières et équipes des événements sur le territoire normand.

Les participants bénéficieront d'un accompagnement, d'une formation des bénévoles pour la réalisation de l'enquête et de l'état des lieux individuel et régional sur les mobilités des publics et des équipes des festivals de musiques actuelles.

Cet accompagnement n'est pas un audit. Les structures devront s'engager à faciliter le travail du ou des intervenants extérieurs réalisant l'état des lieux et à être disponibles entre avril et octobre 2024.

Cet accompagnement sera réalisé en deux phases :

### **1- Participation aux webinaires de formation :**

- Le 18 avril 2024 de 14h00 à 16h00 : Webinaire / formation : transition écologique et festivals : quels enjeux ?
- Le 23 avril 2024 de 10h00 à 12h00 : Webinaire / formation : festivals et mobilités.

Ces webinaires sont ouverts à tous les festivals normands, sur inscription. Les horaires et le lien de connexion seront communiqués ultérieurement.

**Ils seront obligatoires pour les bénéficiaires de l'appel à candidatures.**

### **2- Les festivals sélectionnés participeront à un état des lieux** sur les mobilités des publics et des équipes des festivals de musiques actuelles représentatifs de la diversité territoriale afin d'obtenir les objectifs suivants :

- État des lieux de la **pratique actuelle des festivaliers** via **une enquête publique pendant le temps festivalier** avec, sur site, un questionnaire auprès des publics, et son complément via une enquête envoyée grâce aux données de billetterie des festivals.
- État des lieux de la pratique des équipes du festival.
- État des lieux de l'**offre de transport**.

Étude sur le **comportement des festivaliers** et des **leviers à enclencher pour favoriser les mobilités douces**.

## Critères d'éligibilité

### **Bénéficiaires**

- la structure doit être établie et développer son activité en Normandie et le festival a lieu sur le territoire normand ;
- l'appel à candidatures concerne les structures dont l'activité principale est l'organisation de festival ;
- la structure bénéficiaire doit avoir au moins deux ans d'existence et avoir organisé deux éditions du festival objet de la demande ;
- elle est dirigée/coordonnée par un professionnel qui élabore la politique artistique et le développement stratégique de la structure. Celui-ci peut s'appuyer sur une équipe ou un réseau professionnel et bénévole ;
- le demandeur est un entrepreneur de spectacles détenteur *a minima* de la licence d'entrepreneur de spectacles de 3<sup>ème</sup> catégorie en cours de validité ;
- la structure doit être à jour de ses obligations professionnelles, y compris le paiement de la taxe sur les spectacles le cas échéant ;
- la structure doit être affiliée au CNM (cette affiliation est gratuite et sans condition d'ancienneté ; toute personne physique ou morale exerçant une partie ou la totalité de son activité dans le périmètre d'intervention du CNM peut faire une demande d'affiliation) ;
- programmation majoritaire d'artistes professionnels rémunérés ;
- programmation significative d'artistes et formations de Normandie ;
- la structure doit respecter la législation et ses obligations sociales, la réglementation liée à la sécurité (SSIAP, etc.), et être à jour de ses obligations professionnelles, y compris le paiement de la taxe sur les spectacles le cas échéant.

## Critères d'appréciation

- une attention particulière sera portée aux projets ayant un chiffre d'affaires inférieur à 500 K€ ;
- la qualité générale du dossier (contenu, présentation, lisibilité, concision, etc.) ;
- la cohérence entre objectifs et moyens ;
- la faisabilité ;
- la qualité des partenariats établis ;

- démarche volontariste déjà constatée et engagée dans le domaine de la mobilité durable et des transitions écologiques ;
- le bénéficiaire est inscrit dans les réseaux musiques actuelles en Normandie ;
- budget cohérent avec des sources de financements diversifiées, dont un soutien constaté d'au moins une collectivité ;
- recours à l'embauche de techniciens et techniciennes en région ainsi qu'aux producteurs/fournisseurs locaux et entreprises régionales ;
- programmation significative d'artistes et formations de Normandie.

## Modalités de dépôt et conditions

### **Construction du dossier**

Pour répondre à cet appel à candidatures, merci de télécharger le dossier de candidature disponible sur le site de NORMA : [www.norma-asso.fr](http://www.norma-asso.fr)

Les dossiers de candidatures devront être adressés directement à Normandie Musiques Actuelles - NORMA à l'adresse mail suivante : [contratdefiliere@norma-asso.fr](mailto:contratdefiliere@norma-asso.fr)

La date limite de dépôt est fixée au 14 mars 2024 à 18h00.

### **Pièces à joindre**

- Dossier de candidature complet (document Excel) avec :
  - 1- Présentation de la structure et du festival
  - 2- Éléments de synthèse des éditions 2024 et 2023
  - 3- Équipes
  - 4- Note d'intention d'une page.
  - 5- Budget synthétique du festival (charges et produits)
- Document attestant de la date de création de la structure et son siège social (extrait du Journal officiel ou extrait du registre du commerce et des sociétés, du registre des métiers ou du registre des associations).
- Tout support audio, vidéo, ou autre, permettant au comité de sélection d'appréhender la démarche.
- Joindre les 2 derniers bilans financiers.



# Modalités de sélection

L'éligibilité des dossiers de candidatures fera l'objet d'une instruction préalable par NORMA. Les demandes seront examinées par un comité de suivi, réunissant avec avis consultatif les partenaires signataires du contrat de filière : la DRAC Normandie, la Région Normandie, les départements de l'Orne, de la Manche, de l'Eure et de la Seine-Maritime, la Ville de Caen, la Ville du Havre, la Métropole Rouen Normandie, ainsi que le Centre national de la musique. NORMA pourra solliciter dans ce cadre l'expertise de professionnels afin d'accompagner la décision. Les dossiers retenus feront l'objet d'un accompagnement réalisé par une structure extérieure de type cabinet.

## Accompagnement, renseignements et conseils au montage du dossier :



- David FOLLIOU – Chargé du développement professionnel - 02 31 27 88 17  
[david@norma-asso.fr](mailto:david@norma-asso.fr)
- Charlotte LESAUVAGE – Chargée de l'accompagnement et des pratiques artistiques - 02 31 27 93 61 - [charlotte@norma-asso.fr](mailto:charlotte@norma-asso.fr)